



PAR COURRIEL

Québec, le 16 mai 2023

Monsieur, Jean-Gabriel Élie
Direction des inventaires forestiers
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
jean.gabriel.elie@mffp.gouv.qc.ca



INFORMER

**Objet : Projet de réaménagement de la cellule n° 6 au centre de traitement Stablex à Blainville
– Questions complémentaires – DQ3**



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **18 mai, 16h30** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Marie Gagné
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

Le projet de réaménagement de la cellule n° 6 au centre de traitement Stablex dans la ville de Blainville prévoit le déboisement de 52,8 ha. À la fin de l'exploitation du site, Stablex prévoit reboiser près de 45 ha en essences forestières, arbustives et herbacées. Les essences d'arbres prévues pour le reboisement seraient : le Sapin beaumier, le Mélèze laricin, l'Érable de Pennsylvanie et le Sumac vinaigrier. Le reboisement se réaliserait sur le recouvrement final de la cellule n° 6 et sur un dépôt d'argile présent sur un terrain actuellement exploité par Stablex.

Selon Stablex, le recouvrement final de la cellule n° 6 serait constitué, du haut vers le bas, de 15 cm de terre végétale, de 1,2 m d'argile, de 60 cm de sable recouvrant les tuyaux de drainage et enfin d'une géomembrane.

À cet égard, la Commission désire connaître l'avis du Ministère quant au projet de reboisement prévu par Stablex, entre autres choses, sur la modification des peuplements forestiers actuels et la diversité écologique présente, sur les essences d'arbres choisies, la viabilité de l'enracinement des arbres et arbustes en raison de la présence d'argile compactée, les risques que les racines des arbres et arbustes puissent perforer la géomembrane.